

**Ville de Rognac**  
**CM du 30 janvier 2016**  
(Verbatim audio)

Mr Daret : Suite à la démission du Maire, Jean Pierre GUILLAUME, devenue définitive par la notification de l'acceptation du Préfet de celle-ci, en date du 21 janvier 2016, il convient d'élire le nouveau Maire afin de pallier la vacance de l'autorité exécutive conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est confiée au plus âgé des conseillers jusqu'à l'élection du maire. Je vais demander dans le même esprit que Mr Le Maire, Mr Jean pierre Guillaume a démissionné entre autre pour laisser sa fonction de Maire à une personne plus jeune. C'est dans cet état d'esprit que je demande à la plus jeune du conseil municipal de venir à mes côtés pour m'assister au début de ce conseil municipal : Sylvie Houdais.

Avant d'ouvrir la séance, d'abord je voudrais remercier les fonctionnaires qui ont particulièrement travaillé pour qu'aujourd'hui se passe cette élection municipale. Je remercie principalement le service juridique dirigé par Nathalie pour le travail que vous avez accompli. Je vous remercie.

Je déclare ouvert le conseil municipal.

Nous allons désigner le secrétaire de séance. Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance. Qui est contre ? Je vous remercie. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, Valérie Millancourt. Merci de votre acceptation. Nous allons passer à l'appel des conseils municipaux.

Appel effectué par Mr Daret.

Je vais vous annoncer une partie de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2016.

L'élection du Maire sera présidée par moi-même, la création des postes d'adjoints, élection des adjoints au Maire, délégation du conseil municipal au Maire, indemnités de fonction des élus, désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège de Rognac, désignation des représentants de la commune en charge des questions défense seront présidés par Mr Le Maire.

Nous allons procéder à l'élection du Maire. Mais avant quelqu'un veut-il prendre la parole ? Je vous remercie. Si vous le permettez, je vais vous dire quelques mots.

Mesdames et messieurs les élus

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les élus, Chers Concitoyens, est un jour important pour notre commune.

En effet, à cet instant, se termine une histoire qui a duré 45 ans et qui a été bénéfique pour Rognac.

Nous avons eu Monsieur Georges BATIGET, 30 ans de mandat de Maire, homme respectable que j'ai côtoyé pendant 12 ans.

Il a fait de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

De moins de 3 000 habitants, nous sommes arrivés à près de 12 000 tout en gardant ce caractère village comme il aimait à le dire ainsi que Jean-Pierre GUILLAUME.

Merci Monsieur BATIGET.

Son successeur, Monsieur Jean-Pierre GUILLAUME, pendant 15 ans comme Maire, a continué son œuvre.

Il a embellit et modernisé cette ville.

Il a été fidèle à l'idée que l'on voulait de Rognac. Il lui a conservé son caractère village également. J'ai eu la chance d'être à ses côtés durant 7 ans comme adjoint et pendant deux ans comme conseiller municipal. Merci pour ton travail Jean-Pierre GUILLAUME.

Si le candidat proposé par Monsieur GUILLAUME, avec le soutien de notre groupe, est élu, une nouvelle politique verra le jour. Une gestion d'avant-garde, plus moderne, encore plus efficace pour faire face aux défis de demain.

Notre candidat, Stéphane, je l'ai connu à son arrivée à la mairie. C'est un garçon qui, à force de travail, a gravi tous les échelons dans sa profession.

En parallèle, il s'est formé à la politique (la bonne) et à la gestion d'une commune.

Ses atouts : sa jeunesse, son savoir, son sens du devoir, sa connaissance de tous les dossiers intérieurs et extérieurs et surtout, son ouverture envers les autres. Son contact est chaleureux mais ferme quand il le faut.

Durant ces 21 années en tant qu'élus, j'ai fait partie de plusieurs groupes majoritaires. L'ambiance n'était pas toujours au top. Je pense à celui de 2001 à 2008, où l'ambition démesurée d'une personne prévalait sur la démocratie.

Par contre, je suis agréablement surpris par notre groupe. Nous venons d'horizons différents, nous avons la différence de l'âge, et même de nos idées politiques. Mais tous ensemble, nous nous serrons les coudes pour travailler dans un seul but : Rognac.

Je veux saluer une partie des membres de l'opposition. Ils exposent leurs idées, leurs sentiments dans un climat serein et démocratique.

Par contre, je m'élève contre les insultes et les attaques sur la personne et non sur l'élus proférées ici même dans cette salle.

Je pense que mes collègues seront d'accord avec moi.

Nous comptons sur le nouveau maire pour rétablir l'ordre dans ces conseils municipaux.

Nous voulons que ce maire soit aussi ferme que son prédécesseur et nous serons derrière lui pour que la démocratie règne dans cette salle.

Un petit message à vous tous : La vie est trop courte pour haïr quelqu'un.

Je vous remercie de votre attention.

Lecture de l'article L 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire est élu au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Notre groupe annonce la candidature de Mr Stéphane Le Rudulier. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Merci. Nous allons constituer le bureau de vote. Je propose au conseil municipal comme accessoire de Mr Daret, le président, Mr Guillaume et Mme Valérie Lambrechts. Etes vous d'accord ? Qui est contre ? Merci. Nous allons procéder à l'élection du Maire.

À l'appel de son nom, chaque élu vient déposer son bulletin puis le président procède au dépouillement. Et nous déclarerons le Maire élu et après à présider l'assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

Vote.

Dépouillement.

Mr Daret : Mr Stéphane Le Rudulier est élu avec 25 voix. Il y a eu 1 nul et 7 blancs.

Je demande à Mr Jean Pierre Guillaume de se rapprocher de moi.

J'appelle s'il vous plaît Stéphane Le Rudulier.

Passation et congratulations.

Mr Guillaume : Monsieur le Maire, Cher Stéphane, profite bien je t'appellerai pas souvent Mr Le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames, messieurs, chers amis.

Un chapitre du grand livre de notre belle ville de Rognac arrive à son terme aujourd'hui. J'ai essayé du mieux que j'ai pu, avec mes équipes successives, de maintenir cette gestion, certes rigoureuse, mais surtout conviviale de notre ville qu'avait instauré mon prédécesseur.

Une gestion comme l'on a coutume de dire en bon père de famille. J'aspire maintenant à consacrer un peu plus de temps à mon épouse, à mes enfants et surtout à mes petits-enfants ...

Rognac est une ville très sportive puisque nous avons plus de 2200 pratiquants, au fait est-ce qu'il prévu un adjoint au sport? ...

Ah je suis rassuré... Aussi je te transmets, Cher Stéphane, symboliquement le relais; charge à toi avec notre équipe d'ouvrir un nouveau chapitre de ce grand livre dont j'ai parlé au début de mon propos. Vous avez noté que j'ai parlé de notre équipe car je ne quitte pas le navire. J'ai toujours comparé l'équipe municipale à un bateau et peu importe celle ou celui qui hisse la voile pourvu que la goélette vogue calmement sur les flots. Compte tenu de ton âge et surtout de tes compétences, cher Stéphane, je suis sûr que ce nouveau chapitre aura un volume certain. Je te lègue une ville avec un patrimoine que nous nous sommes efforcés à faire fructifier tout au long de ces 15 années de mandat. Notre dernière acquisition se trouve être la cave du Royal Provence, tout de même pour une valeur de 1,5 Millions d'euros, où sera édifié la nouvelle Gendarmerie. Les finances de notre commune sont saines, vous le vérifierez dans quelques semaines lors du vote du Compte Administratif et du Budget. Contrairement à ce que l'opposition avait annoncé, je cite : "Les caisses sont vides et les dépenses plus importantes que les recettes", c'est impossible et c'est un signe de méconnaissance de la gestion municipale : on ne peut pas présenter un budget en déséquilibre : à chaque dépense il doit y avoir une recette en face. Mais alors : on nous aurait menti!!!

Je vous laisse juge.

Mesdames, messieurs,

Vous constaterez au fil des mois, tout au long du mandat que de très beaux projets verront le jour tout en gardant une gestion saine de notre ville.

Et comme dit l'adage local "Rougna reverdegera Toujou" Rognac reverdira toujours.

Mr Le Maire : Mesdames, messieurs, mes chers amis, permettez moi de dire quelques mots d'introduction avant de procéder à l'ordre du jour. C'est avec beaucoup d'émotion, de sincérité mais également de fierté que je prends la parole devant vous pour la première fois devant cette assemblée, en qualité de maire nouvellement élu. En préambule, je voulais vous assurer, mes chers collègues, combien je prends cet après midi, la mesure de la responsabilité que vous venez de me confier, notamment vis-à-vis de toutes les Rognacaises et tous les Rognacais.

Je souhaitais tout d'abord, évidemment, remercier comme il se doit, Lucien Daret, notre « irremplaçable » doyen qui a déjà tant donné à cette ville, au cours des mandats précédents et qui continuera tout au long de ce mandat à agir pour les Rognacais, et notamment dans le domaine des anciens combattants et du devoir de Mémoire, en tout désintéressement et toujours avec la même passion. Merci Lucien de cette présidence de séance du Conseil Municipal, certes courte mais menée avec brio et empreinte d'émotion.

Je veux ensuite m'adresser, et chacun le comprendra, à Jean-Pierre GUILLAUME, notre ancien Maire : lui dire l'honneur qu'a été pour moi de le servir pendant 12 ans. 12 années écoulées, jour pour jour, je veux rendre ici, publiquement, un hommage appuyé à mon prédécesseur, pour les 27 années qu'il a consacrées à équiper et moderniser notre ville, et surtout à améliorer sans relâche le bien-être de ses habitants.

Cher Jean-Pierre, permettez-moi de vous appeler ainsi maintenant, Cher Jean-Pierre donc, Vous avez su préparer l'avenir de Rognac en constituant en 2014 une équipe mêlée d'expérience, de sagesse et de jeunesse. Vous avez su anticiper, vous avez su me transmettre le virus de l'engagement au service des Rognacais. A vos côtés, vous m'avez ainsi permis de me préparer, depuis de nombreux mois, à assumer la fonction de maire. C'est assez rare dans la vie politique locale et nationale, qu'un Maire puisse si brillamment préparer sa succession, pour être souligné et salué à sa juste valeur. Sachez également que je suis très heureux et très fier, cher Jean Pierre, que vous ayez accepté de rester à mes côtés au sein d'une équipe municipale à qui vous pourrez encore, j'en suis convaincu, tant apporter.

Car, j'ai de la chance de m'appuyer sur une équipe enthousiaste, déterminée où l'expérience et la jeunesse se conjuguent. Et, il nous reste, mes chers amis, exactement 49 mois pour honorer nos engagements. Nous allons agir d'ici là, très vite, nous allons même accélérer l'action dans de nombreux domaines. Je vous l'annonce : de nombreuses décisions parfois symboliques seront prises dans plusieurs domaines dans les prochains jours (Je pense principalement à la police municipale, à la petite enfance, à la jeunesse, à la communication, à l'enseignement ...)

Car, en cet instant si solennel, je pense avec gravité au mandat qui nous a été confié, il y a deux ans par les Rognacais et à cette exigence de réussite si forte et si légitime à notre endroit qu'ils ont exprimé à de multiples reprises. Mes chers collègues, vous savez que, nous n'avons pas le droit de décevoir. A leurs égards, nous avons une quadruple exigence :

Exigence de tenir nos engagements et d'obtenir des résultats parce que jamais la confiance dans la politique même au niveau local n'a été aussi ébranlée et aussi fragile.

Exigence également de tolérance, de rassemblement parce que jamais l'intolérance et le sectarisme et l'extrémisme n'ont été aussi destructeurs, parce que jamais, il n'a été aussi nécessaire que toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté mettent en commun leurs talents, leurs intelligences, leurs idées pour dessiner l'avenir de notre commune.

Exigence ensuite de modernité parce dans ce monde en pleine mutation, tout retard dans la modernisation de notre commune peut être fatal et devient vite irrattrapable.

Exigence enfin de sécurité et de protection des Rognacais en ces temps si troublés et si peu incertains.

Cette exigence doit se traduire dans les prochaines semaines par une accélération de nos actions. Après installation des conseillers municipaux dans leurs nouvelles délégations, nous donnerons le tempo de la deuxième partie de ce mandat qui sera volontairement beaucoup plus soutenu. J'ai aujourd'hui la responsabilité et la charge de continuer à structurer la collectivité pour atteindre nos objectifs dans le respect de ces acteurs, que ce soient les membres du personnel communal dont je salue le professionnalisme, et mais également les élus.

Chers collègues de l'équipe majoritaire, permettez-moi vous remercier publiquement d'avoir accepté de m'accompagner dans cette aventure extraordinaire. J'ai détecté en chacun d'entre vous cette petite flamme qui a fait que vous avez eu la conviction que l'on pouvait collectivement proposer un projet aux Rognacais et le mettre en œuvre. Je pense, cet après midi, particulièrement à ces nombreuses heures passées ensemble, il y a un peu plus de 2 ans pour débattre sans fin de nos orientations, de nos propositions, de nos projets. Rappelez-vous de ce groupe de personnes qui s'est étoffé au fur et à mesure avant de composer cette équipe soudée, compétente et déterminée.

Et puis, je pense enfin à celles et à ceux qui, durant les mandats précédents, en qualité d'élus, ont contribué, par leur expérience, leur confiance ou leurs conseils avisés, à ce que je puisse un jour, porter cette écharpe.

Par ailleurs, je voulais devant vous, avec pudeur néanmoins, associer ma famille, mes parents dont je salue la présence dans cette salle d'honneur, et associer également, mes amis proches à ce moment solennel. Leur soutien a été pour moi une force considérable.

Alors, mes chers collègues, j'ai conscience des responsabilités qui sont les miennes. Sachez avant tout que je m'inscrirai dans la continuité de mon prédécesseur, dans la continuité des valeurs qui nous sont communes, mais avec mon style, mon approche, mes convictions. Car, le Conseil Municipal m'a confié une mission. J'essayerai de la remplir. J'essayerai de la remplir scrupuleusement, avec la volonté d'être digne de la confiance que vous m'avez. La tâche sera difficile et elle devra s'inscrire dans la durée.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de remplir mes fonctions de maire à plein temps. J'ai cessé depuis plusieurs mois déjà mon activité professionnelle pour me consacrer uniquement à la conduite des affaires communales. C'est un choix personnel d'implication totale. Je demanderai à mon équipe, dans cette même philosophie, une présence intensive et réelle dans les délégations et obligations respectives qui seront les vôtres, et ce, dès lundi matin.

Car, après ce moment solennel que nous sommes en train de vivre, viendra le temps de l'action, et ce, encore une fois dès la semaine prochaine. L'élection d'un nouveau maire et de son équipe n'est pas un aboutissement en soi. C'est au contraire un point de départ pour la continuité de la réalisation du projet ambitieux pour lequel nous avons été élus, il y a 2 ans.

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai qu'un vœu à formuler cet après-midi : le vœu d'une ville rassemblée et unie.

Et, je dis à l'opposition municipale : je sais qu'elle représente une partie de la population qui s'est exprimée, il y a près de 2 ans. Et qu'à ce titre, ses propositions comme ses remarques, doivent être écoutées et respectées.

Bien sûr, s'il revient à la majorité municipale de mettre en œuvre son projet, il revient, pour sa part, à l'opposition de jouer son rôle et de dire ses vérités et ses contre propositions dans un esprit de respect constructif. C'est le jeu de la démocratie et je le respecterai parce que je suis profondément un fervent défenseur de la République.

Néanmoins, j'aimerais attirer l'attention de l'opposition sur un point : Je ne laisserai pas pour autant importer au sein du conseil Municipal des polémiques stériles et vaines qui font parti du passé et qui ne présentent plus aucun intérêt pour le devenir de Rognac. Nous ne construirons l'avenir de Rognac, les yeux rivés dans le rétroviseur.

A chacun donc d'avoir bien à l'esprit, que ce que les Rognacais nous demandent, c'est de parler de Rognac, c'est de s'occuper de Rognac et non parler de sa propre personne. L'ancien Maire Jean-Pierre GUILLAUME n'a eu de cesse de le répéter durant 15 ans en qualité de premier Magistrat. Je ne changerai pas de refrain, au contraire, je l'accentuerai.

Et puis, nous devons faire preuve de rassemblement, c'est même une exigence comme je l'ai déjà souligné. Car je suis convaincu que quand une décision dépasse les clivages politiques, parfois si factices, elle est mieux comprise encore. Il y a mieux que les références partisans pour régler les problèmes. Je crois davantage à la recherche de l'efficacité, à l'esprit de responsabilité et au bon sens, voilà de bonnes garanties pour faire une politique apaisée pour notre ville.

Pour conclure, mes chers collègues, je vous ai dit en préambule toute l'émotion qui est mienne au moment où je prends ces fonctions. Alors, mes chers amis, je peux vous l'assurer, je sais que je garderai toute ma vie le souvenir de ce moment si fort où, au nom de la majorité des Rognacais, vous m'avez élu Maire de Rognac. Mais, l'essentiel n'est pas là. Je voudrais vous garantir que je mettrai toute mon énergie, toutes mes forces, au service de cette ville qui m'a tant donné. Et pour conclure définitivement mon propos, je vais demander à Monsieur Jean-Pierre GUILLAUME de venir me rejoindre pour siéger à ma gauche en qualité de conseiller spécial, ce sera le symbole de l'union de la sagesse et de la jeunesse et surtout la transmission de témoin qui honore mon prédécesseur. Je vous remercie.

Bien, après ce court propos, on va passer à l'ordre du jour, notamment sur le premier point qui est la fixation du nombre d'adjoints au maire. Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut

déterminer le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit un maximum de 9 adjoints pour une assemblée de 33 conseillers. Le Conseil Municipal de Rognac étant composé de 33 élus, il comportera au maximum 9 adjoints. Je vous propose de créer 9 postes d'adjoints.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Lucchini : Je voudrais, si vous le permettez, je voudrais juste dire quelque chose avant qu'il y ait le vote de la liste des adjoints.

Mr le Maire : Oui.

Mme Lucchini : Il est de coutume que l'opposition prenne la parole après la prise de poste du nouveau maire. Je ne le ferai pas immédiatement, si vous le permettez, j'attendrai que la première partie du conseil municipal soit faite. Vous avez deux parties, vous avez celle qui concerne les nouveaux mandats, et l'autre.

Mr Le Maire : Oui, très bien. Donc je répète, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. Election maintenant des adjoints au maire. Troisième rapport, donc, conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT, je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de chaque liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont déclarés élus. Bien, je vais donc déposer en ce qui me concerne, la liste pour l'équipe majoritaire. Donc on la dénommera la liste A si j'ai bien compris. Je vous propose, en qualité de première adjointe, Mme Sylvie Micelli Houdais, 2ème adjoint Mr Jean Michel Mazon, 3ème adjointe Mme Marie-Antoinette Caillol, 4ème adjoint Mr Guy Laroche, 5ème adjointe Mme Angélique Forte, 6ème adjoint Mr Henri Casimir, 7ème adjointe Mme Véronique Straudo, 8ème adjoint Mr Roland Schacre, 9ème adjointe Mme Valérie Millancourt. Y a-t-il d'autres listes ? Bien, donc on va pouvoir procéder au vote.

Vote.

Dépouillement.

Mr Le Maire : Bien, je vais prononcer les résultats. Donc la liste A de l'équipe majoritaire 25 voix, 1 nul et 7 blancs, donc la liste A est élue dans la globalité. Donc je vais appeler, un par un les adjoints pour siéger à mes côtés, dans l'ordre du tableau.

Remise des écharpes.

Mr Le Maire : Voilà, on va passer au rapport n°4, donc on continue l'ordre du jour, notamment sur la délégation du conseil municipal et du maire, je vais vous lire le préambule, même si c'est un peu juridique. Aux termes de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le Conseil Municipal pour délibérer des affaires communales. Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le Conseil Municipal

n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre, même si on a un rythme un peu plus soutenu) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du Conseil Municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs. Ces pouvoirs qui peuvent ainsi être délégués en tout ou partie par le Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat figurent à l'article L 2122-22 du CGCT.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du Maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui de rendre compte de ces décisions à chaque réunion du Conseil Municipal, on en aura une illustration tout à l'heure, en application de l'article L 2122-23 du CGCT. Ce n'est que dans le cas où la présente délibération l'y autorise, que le Maire peut subdéléguer à un adjoint en application de l'article L 2122- 18 du CGCT. Je vous passe la loi NOTRe et je vous demande que suite à l'élection du maire et afin de permettre le bon fonctionnement des services et une meilleure gestion communale, je demande donc au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses pouvoirs. Je vous fait fi de la liste, s'il y a des observations, je suis prêt à les entendre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport N°5, indemnités de fonction des élus. Pour compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice de ces mandats, la loi prévoit un régime indemnitaire pour les maires, les adjoints et certains conseillers municipaux. Ces indemnités sont régies par les articles L2123-20 à 2123-24-1 du CGCT. Des conditions doivent être respectées afin de prétendre à l'indemnité de fonction : L' élu doit exercer effectivement son mandat. Pour déterminer cet exercice effectif du mandat, la jurisprudence retient trois critères cumulatifs. Un critère de compétence (le maire peut prétendre à cette indemnité dès le vote de l'assemblée délibérante de son entrée en fonction) et deux critères matériels (pour l'adjoint, la délégation doit être expresse et l' élu doit effectivement exercer ses fonctions), L'assemblée délibérante doit avoir voté l'indemnité de l' élu. Concernant la forme, toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des taux des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, c'est ce que vous avez sur le rapport. Voilà, y a-t-il des observations ?

Mme Lucchini : Question. Autant il est facile d'identifier les indemnités pour les adjoints, pouvez-vous me préciser qui est le 2<sup>ème</sup>, le 12<sup>ème</sup>, le 13<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> conseiller municipal ?

Mr Le Maire : Bien sûr. Le 2<sup>ème</sup> conseiller municipal c'est Jean Pierre Guillaume. Le 12<sup>ème</sup> c'est Mr Lacave. Le 13<sup>ème</sup> c'est Mme Bajoux et le 14<sup>ème</sup> c'est Mr Bruno Gérardin. Y a-t-il d'autres questions au niveau de l'opposition ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Lucchini : On s'abstient.

Mr Le Maire : Merci. Rapport n°6, désignation du représentant de la commune au sein du conseil d'administration du collège de Rognac. Donc vous savez que la commune siège au sein de ce conseil d'administration. Je vous demande de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation. Nous avons donc la possibilité de nommer 3 représentants, donc je propose moi-même, Mme Micelli Houdais et Mr Jean-Fabrice Lacave. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ?

Mme Lucchini : C'est Mme Houdais qui remplace Mme Forte ?

Mr Le Maire : pardon ?

Mme Lucchini : C'est Mme Houdais qui remplace Mme Forte ?

Mr Le Maire : Absolument, oui.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Lucchini : On s'abstient.

Mr Le Maire : Rapport n°6, désignation du représentant de la commune en charge des question de défense. L'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de disposer de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux.

A la suite des derniers évènements municipaux et conformément aux circulaires du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002, il convient de procéder à la désignation d'un élu comme correspondant de défense pour la commune, dont la vocation est de devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense.

Il s'agit de disposer au sein de chaque commune d'un correspondant identifié dont la fonction est de servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et les communes. Ce réseau local est animé par le Délégué militaire départemental.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, cette désignation a lieu au scrutin uninominal successif à bulletin secret à la majorité absolue.

En application de la loi « Responsabilité et Libertés locales » du 13 août 2004 codifiée à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne plus recourir au scrutin secret pour procéder aux nominations et désignations. Donc je vous le demande, Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien. Donc je vais proposer, comme candidature pour notre groupe, Mr Roland Schacre. Y a-t-il d'autres candidats ? Alors pour Mr Roland Schacre, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Lucchini : On s'abstient.

Mr Le Maire : Merci. Mme Lucchini vous avez la parole puisqu'on a fini la première partie du conseil municipal.

Mme Lucchini : Tout à fait. Alors je vous ai dit que j'ai une intervention à faire. Elle est écrite pour qu'elle figure bien dans son intégralité dans le procès-verbal du conseil municipal.

Avant mars 2014, durant la campagne électorale, l'équipe d'Agir Ensemble pour Rognac dévoilait déjà la probable démission de M. Guillaume après son élection. Informer les Rognacais m'aura valu personnellement les foudres des membres de cette équipe municipale. Nombre de ceux qui siègent désormais dans cette assemblée délibérante, me traitant de menteuse, osaient jurer, main sur le cœur, que ce petit arrangement entre amis n'avait jamais été comploté. En ce triste jour pour Rognac, on voit aujourd'hui de quel côté se trouvait la Vérité.

Pour ma part, je ne cache pas avoir été blessée mais uniquement par le jugement de ces anciens ayant grande estime pour M. Guillaume. Leur critique à mon égard fut sévère mais sans doute n'imaginaient-ils pas que «l'enfant du pays» puisse ainsi les trahir ?

Or, depuis l'élection de votre équipe, l'actualité n'a fait que confirmer tous mes propos. Après les augmentations d'impôts de 2015 (malgré votre promesse électorale de ne pas les accroître), vient cette démission sans justification plausible. Et que ceux qui osent dire que le maire démissionnaire s'était représenté uniquement pour contrer le FN, car certains ici présents le prétendent, je rappelle qu'aucune liste n'était en lice pour l'élection municipale de mars 2014.

Alors, pour l'abandon du titre, les négociations ont débouché sur une 1<sup>ère</sup> à Rognac : création d'un poste de conseiller spécial pour l'ancien maire, assorti d'une indemnité, et pas la moindre par rapport aux adjoints. Qui croira encore que l'argent ne motive pas les politiques que vous êtes ? D'ailleurs, il y a quelques minutes, vous voir feindre la surprise, Mr Guillaume tout à l'heure, m'a fait doucement sourire...

Et pour le remplaçant qui vient d'être élu, je crois qu'il faut appeler un chat UN CHAT. Vous faites partie de ces élus pour qui la politique est un métier, ce qui est loin de ma conception de l'engagement au service des autres. Il suffit de savoir que vous avez emménagé sur Rognac qu'une fois élu 1<sup>er</sup> adjoint et donc totalement assuré que notre ville pourrait servir vos ambitions personnelles pour bien comprendre en quoi consiste votre attachement à notre ville. Si certains pensent innocemment que vous serez synonyme de renouveau, grande est leur méprise. Depuis des années, votre fonction de collaborateur du maire vous a permis d'actionner dans l'ombre toutes les ficelles et ce que j'appelle votre incohérence politique pour rester correcte a malheureusement déjà transformé nombre d'employés et de concitoyens en victimes. Il me faut reconnaître une grande erreur dans mon parcours politique : celle de vous avoir recruté mais cela a au moins eu le mérite de me permettre d'ouvrir les yeux bien avant tout le monde. Parce que, vous verrez, Mesdames et messieurs, vous aussi vous finirez tous par les ouvrir, c'est seulement une question de temps.

Déjà, les conditions de cette élection permettent de mesurer le courage qui vous habite. En politique, il y a les courageux et les lâches. Dans cette catégorie se rangent ceux qui sont trop peureux pour affronter leurs adversaires au travers des urnes. Elles seules donnent la véritable légitimité et le manque de courage fait alors user de duperie et grandes manipulations pour les contourner. Nous savions ce qui se tramait mais ce qui est plus navrant plus encore, je dirai que c'est de vous voir, vous tous, les adeptes, cautionner de ce type d'agissement qui salit la classe politique. Le peuple est las des mensonges, des promesses non tenues, des petits arrangements entre amis. Tout cela contribue à faire monter les extrêmes et chacun sait, dans ce domaine, Rognac atteint désormais des records. Votre responsabilité est donc très grande.

Mais, il y a toutefois un côté positif à tirer de ce lamentable spectacle, c'est que vos actes crédibilisent plus que jamais notre propre parole qui s'est toujours voulue honnête et sincère. Comme le dit un dicton, le mensonge prend toujours l'ascenseur et la Vérité l'escalier. Alors certes elle arrive plus tard, mais elle finit toujours par arriver. La voici donc aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui se la prennent en pleine figure, et ils découvrent comment la démocratie à Rognac écrit là une de ses plus sombres pages.

Mais contrairement à tous ceux qui nous ont précédés sur ces bancs de l'opposition et qui ont démissionné le lendemain de leur défaite, nous sommes toujours là, nous ne baissons pas les bras. Nous démontrons ainsi notre volonté de toujours être à l'écoute de tous nos concitoyens tout en veillant à protéger l'intérêt général. De plus en plus nombreux sont ceux qui nous déclarent compter sur nous parce qu'ils ont compris que notre devise est intangible «Servir, ce que nous n'avons jamais confondu avec SE SERVIR».

A ce propos, notre vigilance sera accrue. La loi interdit certaines pratiques. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres mais l'attribution de voiture de fonction 24h sur 24 que ce soit pour le maire ou pour un quelconque élu ne fait pas partie des avantages autorisés. L'utilisation d'une voiture de service, oui, je vous invite donc à bien vous renseigner pour faire la différence car nous ne tolérerons rien qui ne respectera pas la loi ! Soyez en assurés... et ce n'est là qu'un exemple. Vous parlez d'économies et de restrictions. La moindre des choses, c'est bel et bien que vous vous appliquiez à vous-mêmes ce que vous imposez déjà au personnel... et lui est témoin de tout !!

Enfin, pour ceux ici présents qui pourraient vouloir juger le contenu de ma déclaration, sachez en fait qu'elle n'a en fait rien de caustique. Elle est tristement réaliste, alimentée par cette actualité qui ouvre tardivement les yeux. Mais fort heureusement, il n'est jamais trop tard.

Mr Le Maire : Bien, merci pour ces propos très constructifs pour l'avenir de Rognac. On va passer maintenant...

Mme Lambrechts : Je peux dire quelque chose ?

Mr Le Maire : Oh pardon, excusez moi. Je vous oublie à chaque fois, je suis désolé. Allez y.

Mme Lambrechts : Bon, je voulais quand même faire aussi une petite intervention par rapport à ce jour qui est particulier à Rognac. C'est n'en doutons pas, un grand moment de la vie démocratique locale et nous assistons à mon sens à la fin d'une bonne blague, d'un Maire humaniste avant tout, Rognacais-Rognaquiste de surcroît, qui cède finalement la place à un Maire positionné clairement à droite sous la bannière « Les Républicains ».

Mme Lucchini : Ca dépend des moments.

Mme Lambrechts : Nombreux sont les Rognacais et les Rognacaises qui n'ont pas voté pour cela, et notamment les gens de gauche.

Je ne voudrai pas casser l'ambiance ou ternir la petite fête des nouvelles promotions, mais permettez-moi tout de même de rappeler :

- Que nous vivons dans un pays où les inégalités ne cessent de se creuser, où le pouvoir d'achat des ménages est de plus en plus laminé et où la question du logement reste un problème crucial pour beaucoup.
- Que nous vivons dans une commune qui atteint péniblement les 10% de logements sociaux malgré les efforts obligés de la dernière période.
- Que nous vivons dans une ville qui vient tout juste d'accepter d'appliquer une tarification basée sur le quotient familial vu l'ampleur de la crise.
- Dans une commune aussi qui n'a pas, comme d'autres, compensé la hausse de la taxe de l'intercommunalité.

Je suis consciente que notre budget dépend pour une part essentielle des moyens que nous attribue l'Etat pour l'exercice des missions qu'il nous confie, mais la gestion locale dépend aussi d'orientations locales.

Au plan national, les orientations et les décisions de réduire de manière drastique les dotations aux collectivités persistent malgré :

- Les délibérations de plus de 20 000 communes qui ont demandé au gouvernement de revoir sa copie,
- Et la mobilisation nationale du 19 septembre à l'appel de l'AMF.

Face à la surdité gouvernementale, il n'y a pas d'autres solutions que de prendre de nouvelles initiatives pour amplifier le mouvement, avec l'aide et l'intervention des citoyens.

Si rien ne bouge, entre 2014 et 2017, ce sera en cumulé 28 milliards d'euros de moins pour les investissements utiles à nos territoires et à nos concitoyens.

Pour ma part, je reste convaincue qu'il est pourtant possible de faire autrement dans un pays qui est la sixième puissance économique du monde, qui mobilise des milliards d'euros pour des politiques qui ne produisent aucun effet sur l'emploi. Vous l'avez compris, je pense singulièrement au CICE.

Autant de moyens qui pourraient être utilisés bien plus utilement par des collectivités comme la notre.

Je remarque que certains de ceux qui critiquent à juste titre la situation actuelle sont parfois les mêmes qui proposent, pour l'avenir, d'aller encore beaucoup plus loin dans la réduction de la dépense publique. Pour être tout à fait claire, c'est le cas de bon nombre d'élus de droite.

Alors oui, et je terminerai mon intervention par ces quelques mots :

Il est temps de reconstruire à Rognac, une gauche qui ne renonce pas, que ne se renie pas.

Une gauche qui repense l'avenir, qui agit pour le bien commun, qui redonne du sens à l'action collective. Une gauche qui ne soit pas emprisonnée par la peur, ni de la droite dure ni demain de l'extrême droite.

Je suis convaincue que la gauche Rognacaise, associative, syndicale et politique peut bousculer ce scénario, même si remettre en cause des plans de carrière tout tracés ou légitimement espérés représente parfois un effort.

Aussi, je reste ouverte à tous les dialogues pour inventer une alternative, une démarche collective et citoyenne, un projet commun pour l'avenir de notre commune.

Merci de votre attention.

Mr Le Maire : Bien, on va passer à la deuxième partie de ce conseil municipal. On a deux procès verbaux à valider tous ensemble. Y a-t-il des questions sur le procès verbal du conseil municipal qui s'est tenu le 26 novembre 2015 ? Non ? Donc on en prend acte. Et sur celui du 17 décembre 2015 ?

Mme Lucchini : Oui. Moi j'ai quelque chose à dire à ce propos. Je n'étais pas là la dernière fois, mais j'ai été mise plusieurs fois en cause, j'ai pu relire la transcription intégrale et revoir la vidéo. Et je voudrais apporter quelques rectificatifs parce que les rognacais ont accès aux vidéos, ils peuvent se faire une certaine idée, donc je voudrais revenir..., je crois qu'il y a trois points. Vous avez interpellé Mr Molino la dernière fois en prétendant, encore une fois je mentais comme vous avez l'habitude de le dire. Vous avez dit, dans le cadre vous savez des événements dramatiques, les attentats du 13 novembre, j'avais dit, à tort, qu'il y avait eu des interventions sur Rognac, 5, vous avez affirmé haut et fort, que c'était faux. Vous avez dit « portez moi l'article, si tel est le cas, je me dédierai ». Donc, nous vous avons porté l'article, ça date du 18 novembre, c'était quelques jours après les attentats. Je vais vous lire juste le début. « Après les 15 perquisitions menées dans le département dans la nuit de dimanche à lundi qui ont mené à l'interpellation d'un individu de 33 ans à Marseille dans le 14<sup>ème</sup>, 14 nouvelles opérations ont été effectuées dans la nuit de lundi à mardi dans tout le département. Selon nos informations, les gendarmes ont visité 5 objectifs dans commune de Rognac et 1 à Ensues. » je pense qu'au poste qui est le vôtre vous devez savoir quand même qu'effectivement il y a des familles de Rognac qui ont été entendues et qu'il y a eu des choses qui ont été faites. Donc déjà, votre première affirmation était fausse. Ensuite, vous avez continué à m'accuser de mentir, toujours, à propos vous savez, l'expression que je donne tous les mois. Vous avez dit à Mr Molino « Vous vous rendez compte, votre chef de file a osé dire que les cambriolages avaient doublé sur Rognac. Donc j'ai ici le papier que j'ai donné, avec le tampon le prouvant, où je n'ai jamais dit que ça avait doublé, donc je ne comprends pas pourquoi vous mentez systématiquement, c'est la question vraiment que je me pose, alors je vais vous reprendre exactement les termes..., excusez moi j'ai oublié de mettre un repère..., enfin vous l'avez, j'ai employé le terme « à explosé ».

Mr Le Maire : Ah, c'est pire.

Mme Lucchini : Non, non, c'est pas pire.

Mr Le Maire : excusez moi, mais une explosion...

Mme Lucchini : Les mots ont un sens, donc ce n'est pas doublé... donc j'aimerais bien lorsque je ne suis pas là...

Mr Le Maire : Ca a explosé, donc c'est faux. Donc vous mentez.

Mme Lucchini : Non, vous avez dit « doublé » Mr le Rudulier.

Mr Le Maire : Bon, écoutez Mme Lucchini, il y a les chiffres de la Gendarmerie.

Mme Lucchini : Vous nous les donnez jamais.

Mr le Maire : On vous les donnera la prochaine fois. On les donnera la prochaine fois, Mr Lacave qui participe avec Mr Schacre aux commissions de sécurité... Les chiffres de la délinquance sur l'année 2015, je parle de la délinquance de proximité, ont été diminués par 2. Et la vous êtes en train de nous dire que la délinquance a explosé, donc c'est faux.

Mme Lucchini ; On parlait d'agressions physiques, on parlait des cambriolages, des vols de voitures et autres délits...

Mr Le Maire : Nous aussi. Ca s'appelle la délinquance de proximité.

Mme Lucchini : On disait qu'il y avait une explosion, on n'a jamais parlé de doubler. Maintenant ce qui nous fait beaucoup rire lorsque nous vous posons des questions c'est « nous vous fournirons, nous vous fournirons... », ça fait des années, je dis bien des années que chaque fois que nous vous posons des questions...

Mr Le Maire : il y a le caractère officiel, nous ne pouvons pas...

Mme Lucchini : Si vous permettez je termine mon propos...

Mr Le Maire : Attendez, je suis le président de séance, vous n'avez pas à m'interrompre sans arrêt. Je vous donne la parole et je vous la retire quand je veux Mme Lucchini.

Mme Lucchini : C'est vous qui m'interrompez...

Mr Le Maire : Non, non, non... je m'excuse je m'inscris en faux. La gendarmerie nous a demandé de ne pas diffuser ces chiffres tant qu'on n'a pas l'accord du ministère de l'intérieur. Une fois qu'on aura eu l'accord du ministère de l'intérieur, une fois que ces chiffres seront officiels, on vous les donnera volontiers. Voilà.

Mme Lucchini : Bien volontiers, comme d'habitude.

Mr Le Maire : Alors, c'est pas la peine de polémiquer, vous parlez sans avoir les chiffres. C'est bien ce que je vous dis. Vous parlez sans avoir les chiffres.

Mme Lucchini : Ca fait 6 ans qu'à chaque fois qu'on vous demande les chiffres vous ne les donnez pas.

Mr Le Maire : Passons à autre chose Mme Lucchini.

Mme Lucchini : La dernière fois vous avez parlé de 30 à 40 % de recul de la délinquance, le Maire aux vœux a parlé de 50 %, vous voyez bien qu'il n'y a pas de cohérence dans ce que vous annoncez.

Mr Le Maire : On vous donnera les chiffres, vous verrez qu'il y a une cohérence dans notre politique ne matière de sécurité...

Mme Lucchini : bien sûr, vous nous donnerez.

Mr Le Maire : la preuve, la gendarmerie l'a salué, donc...

Mme Lucchini : Vous nous donnerez les chiffres... Ensuite, troisième point, Mr Laroche, vous vous êtes permis de dire que sous mon temps, le personnel, beaucoup avaient valsé. Et vous avez parlé de Mme Florquin.

Mr Laroche : C'est un exemple que j'ai donné. Mme Florquin, Mr Cardona...

Mme Lucchini : Je vous ai trouvé particulièrement gonflé de parler de Mme Florquin.

Mr Laroche : Gonflé ?

Mme Lucchini : Parce que si Mme Florquin, elle n'a pas valsé de mon fait, Mme Florquin est partie pour des raisons que vous connaissez très bien et que je n'étalerai pas ici, parce que je pense que ce n'est pas le lieu, mais je dirai que la seule chose qui la motivait pour partir et parce que je n'ai pas accédé à sa demande, sa demande c'était la tête de Mr Le Rudulier. Et Voilà. Donc vous voyez...

Mr Laroche : Vous vous rendez compte. Je n'étais pas au courant.

Mme Lucchini : Vous n'êtes pas au courant ?

Mr Laroche : Ah pas du tout.

Mme Lucchini : Vous feignez bien. Franchement vous feignez bien.

Mr Laroche : Vous aussi.

Mme Lucchini : Je ne feins pas. Non, non, je ne feins pas.

Mr Le Maire : On va voter les PV puisqu'on est loin de propos constructifs de votre part, vous n'avez fait aucune proposition comme d'habitude...

Mme Lucchini : Mais faire des propositions c'est simplement montrer que dans vos affirmations c'est rempli de mensonges, c'est tout. Vous égrenez tout au long des conseils des mensonges.

Mr Le Maire : Vous n'avez pas de chiffres mais vous écrivez que la délinquance a explosé...

Mme Lucchini : Vous non plus vous n'avez pas de chiffres et vos chiffres varient en fonction de l'humeur.

Mr Le Maire : Bien sûr. Nous, tant qu'on n'a pas les chiffres on n'écrit rien c'est notre différence.

Mme Lucchini : 30, 40, 50...

Mr Le Maire : S'il vous plait Mme Lucchini, on va voter les procès verbaux. Donc qui est contre le procès verbal du conseil municipal du 26 novembre 2015 ?

Mme Lucchini : Nous sommes contre.

Mr Le Maire : Qui est contre procès verbal du conseil municipal du 17 décembre 2015 ?

Mme Lucchini : C'est celui là, on est contre.

Mr Le Maire : Je parle de celui du 26 Mme Lucchini.

Mme Lucchini : Vous l'avez déjà fait voté.

Mr Le Maire : Non, non, je ne l'ai pas fait voté Mme Lucchini.

Mme Lucchini : Bon, allez si vous voulez. On reverra la vidéo.

Mr Le Maire : On a juste pris acte.

Mme Lucchini : Le 17, on est contre.

Mr Le Maire : Merci. Donc le 26 novembre vous êtes pour ?

Mme Lucchini : Oui, oui.

Mr Le Maire : Très bien. Merci beaucoup. Bien, rapport n°8 compte-rendu au conseil municipal des décisions prises par Mr Jean-Pierre Guillaume, l'ancien Maire. Y a-t-il des questions ? Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vote des subventions de fonctionnement aux associations locales pour 2016, rapport n°9.

Mme Didier : Moi je ne sortirai pas mais je ne voterai pas.

Mr Le Maire : Vous ne participez pas au vote ?

Mme Heringuez : Moi aussi Mr Le Rudulier, je ne participerai pas vis à vis de l'ARCA.

Mr Le Maire : Très bien.

Mme Lambrechts : je peux vous poser une question ?

Mr Le Maire : Absolument.

Mme Lambrechts : Ces montants correspondent aux demandes qui ont été faites par les associations ?

Mr Le Maire : Alors, dans la globalité oui. Indirectement on a quelques nuances à la marge, étant donné qu'on a voté un nouveau règlement intérieur, vous savez qu'on a des critères qu'on applique sur les subventions de fonctionnement, mais somme toute, dans la globalité, vous avez vu l'enveloppe, elle a été maintenue à 502 000 € exactement. Il y a quelques nuances mais c'est sur des centaines d'euros. Si vous voulez je vous donnerai la liste.

Mme Lambrechts : Ca aurait été bien d'avoir les demandes...

Mme Lucchini : Ca fait des années qu'on le réclame.

Mr Le Maire : On vous les fournira la prochaine fois.

Mme Lucchini : Bien sûr. J'ai des questions là dessus aussi si vous permettez.

Mr Le Maire : J'aimerais que vous leviez la main Mme Lucchini.

Mme Lucchini : Oui, oui, j'ai levé.

Mr Le Maire : Donc vous levez la main et je vous donne la parole, c'est comme ça dans le règlement intérieur, j'aimerais que vous le respectiez.

Mme Lucchini : Oui, oui... vous le respectez aussi dans l'autre sens alors quand on nous coupe la parole.

Mr Le Maire : Je suis président de séance, c'est pas la même chose. Mme Lucchini c'est à vous.

Mme Lucchini : Alors je vous disais qu'il y a a..., d'abord ma première question c'est : comment se fait-il qu'on vote les subventions en dehors du vote du budget ?

Mr Le Maire : Mme Lucchini, je fais référence au nouveau règlement intérieur qui a été voté il y a quelques mois où on avait dit qu'on allait coller au rythme des associations avec un besoin de trésorerie qui s'annonce dès le mois de janvier. J'ajoute une chose, c'est que les avances qui étaient effectuées antérieurement n'étaient pas légales. C'est à dire qu'on faisait une avance sur le budget de fonctionnement de l'année n+1 dès l'année antérieure. Donc voilà pourquoi on vote très tôt ces subventions pour qu'on puisse débloquer ces fonds pour les associations et on inscrira la somme globale au niveau du budget primitif qui sera débattu courant avril.

Mme Lucchini : Mais ça me paraît pas tout à fait logique qu'on vote un montant..., autant on peut voter des avances puisqu'on les vote, autant...

Mr Le Maire : Non, vous ne pouvez pas...

Mr Laroche : Les avances...

Mr Le Maire : Guy, s'il te plaît. Vous ne pouvez pas. Juridiquement vous ne pouvez pas.

Mme Lucchini : j'ai compris, on l'a fait pendant des années, bon ce n'était pas légal, on ne peut pas.

Mr Le Maire : Voilà.

Mme Lucchini : Mais là, vous votez des subventions sans que nous ayons voté le budget.

Mr Le Maire : Oui.

Mme Lucchini : Donc ça pose pas de soucis ?

Mr Le Maire : Absolument pas.

Mme Lucchini : D'accord.

Mr Le Maire : C'est une autorisation de dépenses antérieure au vote du budget.

Mme Lucchini : Oui, mais étant donnée qu'on l'a pas vu lorsque vous votez par exemple les avances pour Travaux ou quoi que ce soit...

Mr Le Maire : Mais quand votiez les avances, c'était la même logique, puisque c'était inscrit sur le budget n+1.

Mme Lucchini : Oui.

Mr Le Maire : Sauf que vous n'étiez pas dans la même annuité budgétaire.

Mme Lucchini : On délibérait pour ça, bon là...

Mr Le Maire : On délibère pour ça.

Mme Lucchini : D'accord. Alors ensuite, je voudrais savoir une chose. Pourquoi a-t-on regroupé les subventions aux coopératives scolaires ?

Mr Le Maire : Regrouper les subventions... ?

Mme Lucchini : aux coopératives scolaires. C'est mon collègue qui m'a dit ça. Mr Molino qui devait être présent et qui au dernier moment n'a pu l'être, donc je vous lis ce qu'il m'a dit : « Les coopératives ont reçu une somme de 75 679 € en 2014, 48 519 € en 2015, contre 24 540 en 2016, pourquoi une telle baisse ? » Voilà. Pourquoi une telle baisse ?

Mr Le Maire : Je pense que ça prend en compte, elle est ou Angélique ? Ah, elle est partie. C'est les classes transplantées, la délibération arrive après, vous faites le cumul des deux et vous devez arriver approximativement au même montant. Puisque, en fait, vous avez confondu les subventions de fonctionnement avec des subventions exceptionnelles, puisque les classes vertes c'est sous forme de subventions exceptionnelles parce que ça dépend des projets. Voilà.

Mme Lucchini : D'accord.

Mr Le Maire : Y a-t-il...

Mme Lucchini : Alors, ensuite certaines associations, que ce soit le cyclotourisme, le handball et l'ARDEP notamment, n'apparaissent pas sur les tableaux fournis. Est ce parce qu'elles n'ont pas déposé de dossier à temps ?

Mr Le Maire : Il n'y a pas eu de demande.

Mme Lucchini : Ensuite, pareil je traduis la question de mon collègue puisque nous nous étions un peu réparti les tâches. La natation pour les lignes d'eau 13000 €, le basket pour le déplacement national 1000 €, bénéficient de subventions exceptionnelles alors que les dépenses mentionnées sont purement de fonctionnement.

Mr Le Maire : Les dépenses quoi ? Mentionnées ?

Mme Lucchini : Oui, c'est à dire 13 000 € pour les lignes d'eau. Donc vous les faites apparaître en subventions exceptionnelles alors que ce sont...

Mr Le Maire : Je vais donner la parole à Mr Laroche puisque c'est lui qui a instruit le dossier.

Mr Laroche : Merci. Alors les 13000€ de lignes d'eau étaient précédemment englobés dans la subvention de fonctionnement.

Mme Lucchini : C'est bien ça.

Mr Laroche : Aujourd'hui nous l'avons sorti.

Mme Lucchini : Pourquoi ?

Mr Laroche : Nous l'avons sorti parce qu'il fallait la sortir comme ça et de la présenter différemment.

Mme Lucchini : Et pourquoi la sortir, c'est pas exceptionnel parce que toutes les années on paye des lignes d'eau ?

Mr Laroche : Oui mais on préfère, qu'elles soient indépendantes du fonctionnement traditionnel d'une association.

Mme Lucchini : Et vous nous avez dit pendant des années que tout ce qui était récurrent rentrait dans le fonctionnement et qu'on traitait à part que l'exceptionnel. Enfin, c'est un discours différent en fonction du conseil.

Mr Le Maire : Alors, juste un point, à mon initiative j'ai demandé à sortir cette somme étant donné que vous savez très bien qu'avec la métropole, on a à l'étude effectivement le fait de reprendre au niveau des équipements sportifs et culturels à vocation communautaire, métropolitaine, de reprendre ça au niveau de la gestion de la métropole. Et nous ne sommes pas certains que le prix des lignes d'eau soit maintenu à cette enveloppe là. Voilà.

Mme Lucchini : Bon, écoutez on verra bien.

Mr Le Maire : On verra bien l'année prochaine. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Mme Lambrechts ?

Mme Lambrechts : Non, mais comme on n'a pas de comparatif c'est difficile de se prononcer pour ou contre.

Mr Le Maire : D'accord.

Mme Lucchini : On vous le fournira comme d'habitude.

Mr Le Maire : On vous le fournira Mme Lucchini, ça vous évitera d'écrire des bêtises.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Lucchini : Vous me direz j'ai un bon exemple.

Mr Le Maire : Merci. Subventions, cette fois-ci exceptionnelles, rapport n°10, aux associations locales pour l'année 2016. Donc vous avez toute une série de subventions avec le détail du projet qui a été défendu par les associations, et ça représente, pour l'instant puisque vous savez que les subventions exceptionnelles peuvent être déposées durant toute l'année budgétaire, ça représente un total de 57 984 €. Y a-t-il des questions ?

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 justement, participation municipale aux projets pour les classes transplantées pour l'année scolaire 2015-2016. On va d'abord demander aux adjoints et conseillers municipaux de revenir. Comme chaque année je vais laisser la parole à Angélique puisque c'est elle qui défendu et instruit les dossiers. Mme Forte.

Mme Forte : La municipalité a décidé de soutenir financièrement les séjours en classes transplantées des écoles primaires. En effet, la politique municipale en matière d'éducation est de favoriser et de soutenir tous les projets visant l'épanouissement intellectuel et personnel de tous les enfants. La participation financière municipale a été déterminée en tenant compte des critères suivants : Séjours de 3 jours (au moins) et 5 jours (au plus). La prise en charge à 50% du coût du séjour (transport inclus) plafonnée à 30,00 € par jour et par participant. Ce rapport est soumis à l'approbation de la commission des finances en date du 27 janvier 2016. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation financière de la commune dans les conditions prévues dans le tableau ci-dessous et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Mr Le Maire : Y a-t-il des remarques ?

Mme Lambrechts : j'ai des questions puisqu'il manqué les intitulés des colonnes on ne sait pas exactement à quoi ça correspond.

Mme Forte : Alors vous avez l'école, les classes concernées, le nombre de jours, le nombre d'enfants, les accompagnateurs supplémentaires, donc le nombre de personnes total, le prix total du séjour, le prix unitaire par enfant, par personne pardon, le coût du séjour par participant, le coût du séjour total de la participation municipale..., oui il y a un petit bug, et le montant de la participation municipale et le coût total qui reste à la famille, l'avant dernière colonne, et après le lieu. Est ce que vous avez d'autres questions ?

Mme Lambrechts ; Donc ça c'est qui reste au famille ?

Mme Forte : C'est la participation restant à la charge de la famille.

Mme Lucchini : J'ai juste une question, bon ça n'a pas vraiment attiré au rapport, mais je vois que vous intervenez sur le rapport, est ce que ça veut dire que les délégations vont rester sensiblement les mêmes ?

Mr Le Maire : C'est les anciennes délégations.

Mme Lucchini : C'est pour savoir.

Mr Le Maire : Les rapports ont été « rédigés » en fonction des anciennes délégations.

Mme Lucchini : Ca va rester sensiblement identique ?

Mr Le Maire : Ecoutez, vous le découvrirez la semaine prochaine quand je ferai les arrêtés de délégations.

Mme Lucchini : Oui mais les arrêtés de délégations encore faut-il venir ici pour en prendre connaissance parce qu'il ne nous sont pas adressés.

Mr Le Maire : Oh, mais je vous les adresserai, avec plaisir.

Mme Lucchini : Oui comme d'habitude, vous les adresserez, vous me les ferez parvenir. Comme nous avons des administrés...

Mr Le Maire : On demandera au service juridique qui a pris note de vous adresser les arrêtés de délégation que je signerai dès lundi.

Mme Lucchini : C'est très bien, prenez note Nathalie. Voilà c'est juste pour pouvoir renseigner les administrés quand ils nous poseront des questions.

Mr Le Maire : Voilà merci Mme Lucchini. Est ce qu'il y a d'autres questions ? Alors désolé pour cette erreur matérielle.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

Rapport n°12, contrat de prêt à usage entre la commune et Mr Marc Gigantino et Mme Sylvie Restivo, je donne la parole à Mr Jean-Pierre Guillaume.

Mr Guillaume : La commune avait consenti un prêt à usage à Mr et Mme Vella pour les parcelles 222 et 225 situées en bordure du Valla de Malaga. Donc ces personnes ont vendu leur propriété à Mr Marc Gigantino et Mme Sylvie Restivo, donc ça consiste donc à transférer nominativement le prêt à usage de Mr et Mme Vella à Mr Marc Gigantino et Mme Sylvie Restivo tout simplement pour qu'ils puissent bénéficier de la jouissance de ce terrain.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et je vous demanderai de retirer le rapport n°13 puisqu'il y a encore des discussions avec le tissu associatif dans sa globalité, c'était un convention d'objectifs et de moyens avec l'association Atelier Créatifs. Voilà, l'ordre du jour est épuisé.